

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 5 (1975)
Heft: 5

Artikel: Le Comité pour un changement de vie des retraités communique : nouvelle loi de taxation pour retraités
Autor: Comité pour un changement de vie des retraités
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-830132>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE

**Le Comité
pour un changement de vie des retraités
communiqué :**

Nouvelle loi de taxation pour retraités

Nous avons eu raison de lutter contre les hausses abusives d'impôts découlant de l'augmentation des rentes AVS. L'Etat a été obligé de revoir complètement le système de taxation pour nous. Le projet que M. Babel a déposé en décembre 1974 a été **largement remanié** en commission du Grand Conseil.

Les grandes lignes de cette loi :

1. Comme prévu dans le projet, toutes les rentes (exceptées les allocations pour impotents) sont comprises dans le revenu imposable.
2. Cependant et c'est une amélioration sensible, ces mêmes rentes complémentaires à l'AVS ne sont pas comptées pour le calcul de la déduction, ce qui assure, en particulier aux bénéficiaires de l'OAPA, la déduction maximale, soit Fr. 4800.—, c'est-à-dire le double de la déduction de l'an passé.
3. Le calcul de la déduction reste compliqué et n'est pas à la portée de tous. Le barème de la déduction est relevé jusqu'à 50 % de la rente AVS maximale soit :
pour une personne :
Fr. 4800.— (jusqu'à un revenu brut de Fr. 14.400.—) ;
pour un couple :
Fr. 7200.— (jusqu'à un revenu brut de Fr. 21.600.—).
4. Tous les contribuables devront payer la taxe personnelle qui est maintenue pour le moment à Fr. 15.—.

Ces améliorations, par rapport à l'an passé, même si elles ne correspondent pas entièrement à nos revendications, sont le fruit de notre lutte. Nous en tirons la leçon que c'est dans la seule mesure où nous nous organisons avec volonté de changer nos conditions d'existence que nous obtenons des résultats.

En ce qui concerne les impôts 1974, les personnes qui se sont associées à l'action de notre comité et qui ont fait recours en renvoyant leur bordereau, reçoivent finalement une réponse. Dans la plupart des cas, il est accordé une remise de 50 % du montant initial de leurs impôts 1974. Pour tous renseignements et pour continuer à défendre nos intérêts, rejoignez le comité qui se réunit **tous les mardis à 14 heures à la Brasserie Internationale, place du Cirque.**

Ici, ce sont les clients
qui ont défilé

La mode pour aveugles...

ça existe!

Défilé de mode, hors du commun, il y a quelque temps, à Lausanne : les collections printemps-été 1975 y étaient, en effet, présentées à des aveugles et amblyopes. Une très heureuse initiative, car en fin de compte, la mode n'a jamais été l'apanage des seules personnes dites « bien portantes ». Cette expérience qui en était à sa deuxième édition avait été tentée par les Grands Magasins Innovation, avec la collaboration de la Fédération suisse des aveugles et le Groupement romand des skieurs aveugles et amblyopes.

C'est ainsi que près de cinquante personnes, sans compter leurs accompagnants, ont pu se rendre compte de ce qu'était cette mode pour hommes, dames et enfants. Pour une fois, à

l'inverse de ce qui se fait dans les présentations traditionnelles, ce sont les clients qui ont défilé devant des mannequins de cire et qui ont « touché » la dernière mode. Cette approche leur était d'ailleurs facilitée par du personnel qualifié des magasins qui leur donnait toutes les explications nécessaires.

« Cette expérience, nous a dit M. Willy Broquet, sous-directeur d'Innovation, a été très positive. Nous avons d'ailleurs fait cette seconde tentative à la demande même des intéressés et, devant le succès rencontré, nous sommes bien décidés à récidiver, chaque saison. »

Excellente initiative qu'il convenait de saluer.

Photos E. Baumgartner J. B.

Du personnel qualifié, mis à disposition des aveugles pour apporter les précisions nécessaires.

« Toucher » la mode, une façon comme une autre de se rendre compte.

